

Procedure file

Informations de base		
INI - Procédure d'initiative	2013/2134(INI)	Procédure terminée
Semestre européen pour la coordination des politiques économiques: mise en ?uvre des priorités pour 2013		
Sujet 5.10.01 Convergence des politiques économiques, déficit public, taux d'interêt		

Acteurs principaux				
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination	
	ECON Affaires économiques et monétaires	S&D FERREIRA Elisa Rapporteur(e) fictif/fictive ALDE DE BACKER Philippe ECR EPPINK Derk Jan	30/05/2012	
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination	
	FEMM Droits de la femme et égalité des genres	Verts/ALE CORNELISSEN Marije	01/07/2013	
	EMPL Emploi et affaires sociales	PPE LOPE FONTAGNÉ Verónica	14/06/2012	
	BUDG Budgets	S&D TRAUTMANN Catherine	10/06/2013	
	REGI Développement régional	PPE DEUTSCH Tamás	20/06/2013	
	IMCO Marché intérieur et protection des consommateurs	PPE SCHWAB Andreas	18/06/2013	
	ITRE Industrie, recherche et énergie	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.		
	Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil	Réunion	Date
		Affaires générales	3268	22/10/2013
		Affaires économiques et financières ECOFIN	3252	09/07/2013
	Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
		Secrétariat général	BARROSO José Manuel	

Événements clés			
04/07/2013	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
09/07/2013	Adoption de résolution/conclusions par le Conseil		Résumé
30/09/2013	Vote en commission		
08/10/2013	Dépôt du rapport de la commission	A7-0322/2013	Résumé
22/10/2013	Débat au Conseil	3268	
23/10/2013	Résultat du vote au parlement		
23/10/2013	Débat en plénière		
23/10/2013	Décision du Parlement	T7-0447/2013	Résumé
23/10/2013	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de procédure	2013/2134(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 54
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 159
Étape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	ECON/7/12854

Portail de documentation					
Projet de rapport de la commission		PE514.640	20/06/2013	EP	
Amendements déposés en commission		PE516.691	17/07/2013	EP	
Avis de la commission	IMCO	PE514.761	06/09/2013	EP	
Avis de la commission	EMPL	PE514.623	18/09/2013	EP	
Avis de la commission	BUDG	PE514.719	18/09/2013	EP	
Avis de la commission	FEMM	PE516.662	24/09/2013	EP	
Avis de la commission	REGI	PE514.705	26/09/2013	EP	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A7-0322/2013	08/10/2013	EP	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T7-0447/2013	23/10/2013	EP	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière		SP(2014)62	07/03/2014	EC	

Semestre européen pour la coordination des politiques économiques: mise en ?uvre des priorités pour 2013

Dans le cadre du Semestre européen, le Conseil a publié :

- des recommandations adressées aux 23 États membres sur les politiques économiques présentées dans leurs programmes nationaux de réforme, ainsi que des avis sur les politiques budgétaires présentées dans leurs programmes de stabilité ou de convergence ;
- une recommandation particulière sur les politiques économiques des États membres de la zone euro.

L'adoption de ces textes, qui ont été, dans l'ensemble, approuvés par le Conseil européen les 27 et 28 juin 2013, marque la fin de l'exercice de surveillance du semestre européen 2012.

Conformément au principe « se conformer ou expliquer », introduit en 2011 dans le paquet législatif relatif à la gouvernance économique concernant la réforme de la surveillance des politiques, le Conseil a publié des explications pour les points sur lesquels ses recommandations ne sont pas conformes aux propositions de la Commission ([doc. 11336/13](#)).

En fixant les priorités pour le semestre européen 2013, le Conseil européen a souligné la nécessité d'intensifier les efforts pour soutenir la croissance tout en assurant un assainissement budgétaire axé sur la croissance.

Durant la période 2013-2014, les États membres de la zone euro sont en particulier invités à :

- assumer la responsabilité de la stratégie générale dans la zone euro afin d'assurer le bon fonctionnement de la zone euro pour favoriser la croissance et l'emploi, et à faire avancer les travaux sur l'approfondissement de l'union économique et monétaire ;
- faire en sorte que l'Eurogroupe assure la surveillance et la coordination des politiques budgétaires des États membres de la zone euro et de la stratégie budgétaire générale pour l'ensemble de la zone euro, dans l'optique d'une politique budgétaire propice à la croissance et différenciée ;
- examiner les raisons qui expliquent les différences de taux d'intérêt des prêts entre États membres de la zone euro (en particulier pour les PME), ainsi que les moyens permettant de remédier aux conséquences de la fragmentation des marchés financiers dans la zone euro ;
- encourager, sur la base de la recapitalisation et de la restructuration déjà réalisées ces dernières années, la poursuite du redressement des bilans bancaires ;
- coordonner au préalable les plans nationaux des États membres de la zone euro entraînant des réformes économiques d'importance majeure ;
- surveiller la mise en oeuvre des réformes structurelles, en particulier du marché du travail et des marchés de produits, et à évaluer leurs incidences sur la zone euro ;
- promouvoir la poursuite de l'ajustement dans la zone euro, de façon à corriger les déséquilibres extérieurs et intérieurs ;
- prendre les mesures nécessaires à une mise en oeuvre efficace de la procédure concernant les déséquilibres macroéconomiques.

L'examen annuel de la croissance de 2013 montre qu'il est essentiel que les États membres de la zone euro prennent des mesures collectives et significatives pour faire face aux conséquences sociales de la crise et à la montée du chômage.

Le Conseil recommande :

- d'agir de manière déterminée conformément au pacte pour la croissance et l'emploi et à la garantie pour la jeunesse de l'Union, compte tenu de la situation particulièrement préoccupante des jeunes chômeurs ;
- de poursuivre les réformes visant à faciliter l'accès à l'emploi, de prévenir les retraits anticipés du marché du travail, de réduire le coût de la main-d'oeuvre, de lutter contre la segmentation du marché du travail et de soutenir l'innovation.

Semestre européen pour la coordination des politiques économiques: mise en ?uvre des priorités pour 2013

La commission des affaires économiques et monétaires a adopté un rapport d'initiative d'Elisa FERREIRA (S&D, PT) sur le semestre européen pour la coordination des politiques économiques: mise en uvre des priorités pour 2013.

La commission de l'emploi et des affaires sociales, exerçant les prérogatives de commission associée conformément à [l'article 50 du règlement intérieur du Parlement](#), a également été consultée pour émettre un avis sur le présent rapport.

Tout en saluant les recommandations par pays de la Commission, les députés considèrent qu'elles devraient être rendues plus précises, voire améliorées pour certains États membres. Ils estiment que des mesures s'imposent d'urgence dans de nombreux domaines, notamment pour :

- restaurer les activités de prêt en faveur de l'économie réelle et des PME, ce qui nécessite de mettre au point des sources de financement de substitution,
- rendre l'environnement des affaires plus compétitif,
- lutter contre la fraude et l'évasion fiscale ;
- restaurer la viabilité des finances publiques et
- rechercher des solutions européennes efficaces au problème du chômage, mettre en place un marché du travail entièrement intégré et renforcer sensiblement la dimension sociale de l'Union économique et monétaire (UEM).

Le rapport salue la déclaration de la Commission, qui indique que les pays «déficitaires» doivent renforcer leur compétitivité et que les pays «excédentaires» doivent relancer leur demande afin de contribuer à la stabilité et la croissance de la zone euro.

Les députés estiment que l'économie de l'Union dans son ensemble doit renforcer sa compétitivité au sein de l'économie mondiale. Ils insistent toutefois sur le fait que l'Union ne peut rivaliser uniquement sur les coûts, mais qu'elle doit également investir davantage dans la recherche et le développement, dans la formation et les compétences, ainsi que dans une utilisation efficace des ressources.

La Commission est invitée à :

- présenter des propositions législatives en vue d'instaurer un véritable processus de convergence au sein du semestre européen sur la base des objectifs Europe 2020, via un instrument de convergence et de compétitivité et des dispositions permettant une coordination en amont des politiques économiques ;
- élaborer une véritable politique industrielle européenne, fondée sur le renforcement de la compétitivité et de l'innovation ;
- présenter des propositions législatives visant à compléter l'UEM, qui devrait comporter un volet social et instaurer un pacte social pour l'Europe, comme l'a recommandé le Parlement dans sa résolution du 20 novembre 2012.

Les députés déplorent les retards ralentissant la mise en œuvre du pacte pour la croissance et l'emploi, doté d'un budget de 120 milliards EUR et adopté en juin 2012, de l'initiative relative aux emprunts obligataires pour le financement de projets, lancée en 2012, et des investissements complémentaires de la banque européenne d'investissement (BEI), d'un montant de 180 milliards EUR. Le Conseil et la Commission sont invités à lever rapidement les obstacles à la pleine mise en œuvre de ces initiatives.

Politique de l'emploi et politique sociale : les députés considèrent que la reconnaissance par la Commission de la nécessité d'alléger la taxation du travail au profit d'autres sources de revenus constitue un élément positif, qui accélérera le processus de consolidation fiscale de façon plus équitable.

Le rapport formule les observations suivantes :

- les crédits de l'Union devraient être concentrés sur les priorités de la stratégie Europe 2020, notamment au moyen de politiques de croissance et d'emploi, y compris sur la lutte contre le chômage des jeunes et sur la création d'emplois durables, non précaires, soumis aux obligations de sécurité sociale et suffisamment rémunérés ;
- la nécessaire souplesse existant sur le marché du travail ne devrait pas se répercuter de manière négative sur les niveaux élevés de protection sociale ;
- les réformes du marché du travail devraient i) promouvoir la qualité du travail, ii) améliorer la gestion des risques sociaux, iii) avancer sur la voie de l'inclusion des groupes vulnérables sur le marché de l'emploi, iv) réduire la pauvreté au travail, v) concilier la vie professionnelle et la vie familiale, vi) promouvoir l'égalité entre les genres, vii) promouvoir la santé et la sécurité au travail, viii) renforcer les droits des travailleurs dotés de contrats atypiques et ix) améliorer la protection sociale des travailleurs indépendants ;
- les chômeurs de longue durée devraient être soutenus par des mesures d'activation positives telles qu'une orientation personnalisée et des programmes de transition de l'aide sociale au travail.

Les députés demandent un pacte européen pour l'emploi des jeunes et encouragent la Commission à aider les États membres ayant les taux de chômage des jeunes les plus élevés à reprogrammer les fonds structurels du Cadre financier pluriannuel 2007-2013 pour cibler les jeunes.

Marché intérieur : la Commission est invitée à faire de la gouvernance du marché unique une priorité de son prochain examen annuel de la croissance et du semestre européen 2014 et à prendre en compte les domaines primordiaux pour la croissance, à savoir les services, l'énergie, les transports et le marché unique numérique.

Les députés demandent la mise en œuvre intégrale de la directive européenne sur les services, tout en préservant les obligations de service public.

La Commission est invitée à intensifier ses efforts pour faire appliquer la législation du marché unique et contrôler cette application.

Politique régionale : préoccupés par la forte baisse des investissements publics et privés dans l'économie productive, notamment aux niveaux local et régional, les députés sont convaincus que les fonds structurels et d'investissement sont essentiels pour stimuler l'investissement public.

Les États membres sont invités à déterminer en temps utile leur programmation nationale concernant les Fonds structurels et de cohésion, afin d'éviter tout retard dans la mise en œuvre desdits fonds, qui visent à stimuler la croissance et la création d'emplois.

Droits de la femme et égalité entre les hommes et les femmes : le rapport souligne que les nouvelles technologies offrent, tant aux salariés qu'aux employeurs, des possibilités inédites pour une organisation du travail qui favorise une meilleure conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale, et donc une meilleure insertion des femmes sur le marché du travail.

La Commission et les États membres sont invités à tenir compte des objectifs d'égalité entre les hommes et les femmes dans les programmes nationaux d'emploi.

Légitimité démocratique et semestre européen : face à la tendance d'une approche intergouvernementale de l'élaboration des politiques économiques au niveau de l'Union et de la zone euro, les députés insistent sur la nécessité de respecter les prérogatives parlementaires aux niveaux européen et national ainsi que les prérogatives de la Commission telles qu'établies dans les traités et la législation de l'Union.

Semestre européen pour la coordination des politiques économiques: mise en œuvre des priorités pour 2013

Le Parlement européen a adopté par 476 voix pour, 96 contre et 25 abstentions, une résolution sur le semestre européen pour la coordination des politiques économiques: mise en œuvre des priorités pour 2013.

Tout en saluant les recommandations par pays de la Commission, les députés ont souhaité qu'elles soient rendues plus précises, voire améliorées pour certains États membres. Ils ont souligné que des mesures devaient être prises d'urgence dans de nombreux domaines, notamment pour :

- restaurer les activités de prêt en faveur de l'économie réelle et des PME, ce qui nécessite de mettre au point des sources de financement de substitution,
- rendre l'environnement des affaires plus compétitif,
- lutter contre la fraude et l'évasion fiscale ;
- restaurer la viabilité des finances publiques et

- rechercher des solutions européennes efficaces au problème du chômage, mettre en place un marché du travail entièrement intégré et renforcer sensiblement la dimension sociale de l'Union économique et monétaire (UEM).

Le Parlement s'est félicité des progrès accomplis dans plusieurs États membres, qui ont permis à ceux-ci de mettre fin aux procédures concernant leurs déficits. Il a salué la déclaration de la Commission selon laquelle les pays «déficitaires» devraient renforcer leur compétitivité et les pays «excédentaires» devraient relancer leur demande afin de contribuer à la stabilité et la croissance de la zone euro.

Les parlementaires ont par ailleurs salué la déclaration de la Commission selon laquelle celle-ci s'efforcera, dans l'analyse des budgets nationaux pour 2014, et sous certaines conditions, d'intégrer des programmes d'investissement public non récurrents ayant une incidence avérée sur la viabilité des finances publiques.

Soulignant que l'économie de l'Union dans son ensemble devait renforcer sa compétitivité au sein de l'économie mondiale, les députés ont toutefois insisté sur le fait que l'Union ne pouvait rivaliser uniquement sur les coûts, mais qu'elle devait également investir davantage dans la recherche et le développement, dans la formation et les compétences, ainsi que dans une utilisation efficace des ressources.

La Commission a été invitée à :

- présenter des propositions législatives en vue d'instaurer un véritable processus de convergence au sein du semestre européen sur la base des objectifs Europe 2020, notamment au travers de la création d'un instrument de convergence et de compétitivité et de dispositions permettant une coordination en amont des politiques économiques ;
- élaborer une véritable politique industrielle européenne, fondée sur le renforcement de la compétitivité et de l'innovation et axée sur la restauration de la compétitivité industrielle européenne ainsi que sur le retrait des politiques amenant les entreprises à délocaliser leurs activités hors de l'Union ;
- élaborer une politique commerciale extérieure européenne cohérente ;
- présenter des propositions législatives visant à compléter l'UEM, qui devrait comporter un volet social et instaurer un pacte social pour l'Europe, comme l'a recommandé le Parlement dans sa résolution du 20 novembre 2012.

Le Parlement a plaidé pour un suivi plus étroit de l'application des nouvelles règles prudentielles et des pratiques du secteur bancaire en matière de financement de l'économie réelle et, en particulier, des PME économiquement viables. Il a demandé que la recapitalisation directe des banques par le mécanisme européen de stabilité (MES) puisse se faire dès l'entrée en vigueur du mécanisme de surveillance unique (MSU).

Politique de l'emploi et politique sociale : le Parlement a demandé que les crédits de l'Union soient concentrés sur toutes les priorités de la stratégie Europe 2020, notamment au moyen de politiques de croissance et d'emploi, y compris sur la lutte contre le chômage des jeunes et sur la création d'emplois durables, non précaires, soumis aux obligations de sécurité sociale et suffisamment rémunérés. Dans ce contexte, il a demandé que la nécessaire souplesse sur le marché du travail ait pour contrepartie des niveaux suffisants de protection sociale.

Face à la situation particulièrement inquiétante des jeunes chômeurs, les députés ont demandé un pacte européen pour l'emploi des jeunes et plaidé pour une reprogrammation des fonds structurels du cadre financier pluriannuel 2007-2013 pour cibler les jeunes. Ils se sont félicités de l'adoption de la garantie pour la jeunesse par le Conseil et de l'affectation de 6 milliards EUR à l'initiative pour l'emploi des jeunes dans le cadre du prochain CFP.

Le Parlement a demandé :

- des mesures spécifiques pour renforcer la participation des femmes, des travailleurs plus âgés et des travailleurs handicapés au marché du travail ;
- un soutien aux chômeurs de longue durée par des mesures d'activation positives telles qu'une orientation personnalisée et des programmes de transition de l'aide sociale au travail ;
- la mise en œuvre de réformes du marché du travail visant à promouvoir des niveaux élevés d'emploi et la qualité du travail, à réduire la pauvreté au travail, à promouvoir la santé et la sécurité au travail, à renforcer les droits des travailleurs dotés de contrats atypiques et à améliorer la protection sociale des travailleurs indépendants.

Compte tenu de l'inaptitude de certains systèmes d'enseignement et de formation à faire face aux exigences du marché et aux besoins des travailleurs, les avantages des systèmes d'éducation en alternance ont été soulignés.

Marché intérieur : la Commission a été invitée à faire de la gouvernance du marché unique une priorité de son prochain examen annuel de la croissance et du semestre européen 2014 et à prendre en compte les domaines primordiaux pour la croissance, à savoir les services, l'énergie, les transports et le marché unique numérique.

Les députés ont demandé la mise en œuvre intégrale de la directive européenne sur les services, tout en préservant les obligations de service public. Ils ont également invité la Commission à intensifier ses efforts pour faire appliquer la législation du marché unique et contrôler cette application.

Politique régionale : préoccupés par la forte baisse des investissements publics et privés dans l'économie productive, notamment aux niveaux local et régional, les députés sont convaincus que les fonds structurels et d'investissement sont essentiels pour stimuler l'investissement public.

Les États membres sont invités à déterminer en temps utile leur programmation nationale concernant les Fonds structurels et de cohésion, afin d'éviter tout retard dans la mise en œuvre desdits fonds, qui visent à stimuler la croissance et la création d'emplois.

Droits de la femme et égalité entre les hommes et les femmes : le Parlement a salué les recommandations par pays suggérant la mise en place de mesures destinées à améliorer les infrastructures de garde des enfants, à éliminer les facteurs qui dissuadent le deuxième parent de travailler et à prendre en compte la nécessité de conjuguer vie privée et vie professionnelle.

Il a souligné l'importance d'intégrer le principe d'égalité entre les hommes et les femmes dans le processus budgétaire et de tenir compte des objectifs d'égalité entre les hommes et les femmes dans les programmes nationaux d'emploi.

Légitimité démocratique et transparence : face à la tendance d'une approche intergouvernementale de l'élaboration des politiques économiques au niveau de l'Union et de la zone euro, la résolution a insisté sur la nécessité de respecter les prérogatives parlementaires aux niveaux européen et national ainsi que les prérogatives de la Commission telles qu'établies dans les traités et la législation de l'Union.

Les députés ont demandé que la Commission garantisse la participation formelle du Parlement européen à toutes les étapes du processus du semestre européen et que les Etats membres associent les parlements nationaux, les partenaires sociaux et la société civile à l'ensemble du processus.